



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 avril 2013 à 19 h, le règlement suivant :

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2013  
(RCA12-27014-1)

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS**, que le règlement est maintenant en vigueur.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 9<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2013.**

**M. Magella Rioux**  
**Secrétaire d'arrondissement**